

LE POUVOIR D'AGIR CHEZ LES PERSONNES VULNERABLES^{OPA} ET POSTURE PROFESSIONNELLE

Objectifs

- S'approprier les étapes de la démarche du Développement du Pouvoir d'Agir
- Inscrire sa pratique dans une démarche de projet

Public Visé

Equipe pluriprofessionnelle : mandataires et intervenants du social

Durée

35.00 Heures en présentiel en présentiel
5 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Le programme est modulaire tel que présenté ci-dessous :

Module 1 : 3 jours de formation – apports théoriques, débats et ateliers organisent ces trois jours

Axe 1 - Principes fondamentaux de l'autodétermination

- Connaître la définition du concept d'autodétermination et du pouvoir d'agir
- S'approprier les quatre caractéristiques du concept d'autodétermination (empowerment psychologique, autorégulation, autonomie comportementale, autoréalisation)
- Les facteurs déterminants de l'autodétermination et du pouvoir d'agir
- L'autodétermination, un droit inaliénable
- Le pouvoir d'agir, l'expression de l'auto-détermination
- La mise en oeuvre du pouvoir agir

Axe 2 - Penser l'accompagnement à partir du pouvoir d'agir de la personne

- L'interaction entre environnement et autodétermination : espace et lieux d'expression du pouvoir d'agir
- Du concept de prise en charge au concept d'accompagnement
- Le principe de co-construction du parcours de vie de la personne
- Penser les situations d'apprentissages et d'expérimentations du pouvoir d'agir
- Concilier l'accompagnement tutélaire et autodétermination

Axe 3 - La mise en oeuvre des modalités du principe d'autodétermination

- L'évaluation des besoins, des compétences et des caractéristiques des personnes
- La communication et l'expression des personnes accompagnées
- La mise en oeuvre du principe de participation
- Composer un environnement favorisant l'autodétermination
- Le partage du pouvoir : quand l'expertise et l'organisation sont au service de la personne
- Penser la démarche de projet comme levier du pouvoir d'agir de la personne

Axe 4 – Le projet de la personne vulnérable face au pouvoir d'agir

- Appréhender le tryptique projet personnalisé/citoyenneté/pouvoir d'agir
- Les principes de la démarche de projet personnalisé et de parcours de vie
- Garantir la participation des personnes accompagnées à la démarche de projet
- Accompagner la personne vulnérable dans le pilotage de son projet
- Anticiper les freins et contraintes de la participation des personnes
- Soutenir la prise de responsabilité des personnes accompagnée

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : OPA-20240226

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupelfc.com
www.asfo grandsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Module 2 : 2 jours de formation – apports théoriques, débats et ateliers organisent ces deux jours

Axe 5 - La place du professionnel au regard des orientations des politiques publiques

- Le changement de paradigme de la place des personnes dans la conception de l'accompagnement
- De la logique de service à la logique de prestation
- Le parcours de vie, l'axe de la promotion de l'utilisateur
- L'accessibilité, levier d'inclusion des personnes en situation de handicap
- La citoyenneté, une exigence réaffirmée de l'accompagnement
- L'auto-détermination et le pouvoir d'agir, axe central du développement des pratiques

Axe 6 - La posture professionnelle à l'épreuve du principe d'autodétermination

- Une démarche éthique incontournable
- Redéfinir la place et la mission des professionnels
- Co-élaborer le plan d'accompagnement personnalisé avec la personne
- Partager le pouvoir de décision avec la personne : quand l'expertise et l'organisation sont au service de la personne
- Construire les outils d'évaluation de la prise en compte de l'exercice du pouvoir d'agir
- L'émergence du service rendu et du rendre compte
- Les systèmes d'information au service du pouvoir d'agir des personnes
- La démarche qualité comme ancrage à la dynamique d'accompagnement

Objectifs pédagogiques

Module 1 :

- Comprendre les principes de l'autodétermination et du pouvoir d'agir de la personne accompagnée
- Appréhender la vulnérabilité et le principe du pouvoir d'agir
- Elaborer des stratégies d'accompagnement basées sur le concept d'auto-détermination et du pouvoir d'agir

Module 2 :

- Echanger autour des expériences et des pratiques professionnelles
- Adopter une posture professionnelle pro-active du pouvoir agir

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques

Méthodes actives : Echanges d'expériences dans le groupe - Analyse de pratiques professionnelles - Travaux d'intersession - Travaux de groupe

Qualification Intervenant(e)s

Professionnel du médico-social

Méthodes et modalités d'évaluation

Construction du projet à partir de situations réelles